



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION
ROUTE DE LA PLATE**

**COMMUNE
DE
DEMI-QUARTIER**
HAUTE-SAVOIE

N° 2024-51

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « JOGUET CHARPENTE représentée par M. Christophe JOGUET – Route de la Muraz – 73220 AITON » en date du 25 juin 2024 afin de réglementer la circulation Route de la Plate pour lui permettre d'effectuer des travaux de réparation de toit au 71 Route de la Plate Client Mme CHATELIN Marie-Clara ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation sur cette voie communale pour permettre à cette entreprise de réaliser ces travaux ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE :

Article 1^{er} :

Durant la période du 26 juin 2024 au 28 juin 2024 inclus, la circulation sera alternée, se faisant par demi-chaussée sur la Route de la Plate entre le numéro de voirie n° 33 et le numéro de voirie n° 99.

Article 2 :

La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/h et le dépassement interdit au niveau du chantier. Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier.

Article 3 :

La présence du chantier sera signalée par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par la société JOGUET CHARPENTE de part et d'autre des voies concernées.

Article 4 :

Le présent arrêté sera affiché sur place par la société « JOGUET CHARPENTE ».

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Sous-préfecture, à la gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la CCPMB Transports Scolaires, TAD Montenbus, à la Société « JOGUET CHARPENTE », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 25 juin 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le

Télétransmis Sous-préfecture le

Le Maire,

Stéphane ALLARD

MAIRIE DE DEMI-QUARTIER

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120 ~~74120~~ - QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : contact@demi-quartier.fr - Site : www.demi-quartier.fr